



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis, est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue le 4 février 2025 le Conseil a adopté le règlement numéro 650-2025 ayant pour titre *Règlement numéro 650-2025 projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)*. Ce règlement a pour but de permettre à une personne de soumettre une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme et au conseil municipal d'autoriser, ou non, ce projet particulier au regard des critères d'évaluation énoncés au présent règlement.

Qu'un certificat de conformité a été délivré pour ledit règlement par le directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan en date du 24 février 2025.

Toutes personnes intéressées par ledit règlement peuvent le consulter au bureau municipal situé au 216, route 271 à Saint-Benoît-Labre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 25^e jour du mois de février 2025

Coralie Rodrigue
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 25^e jour du mois de février 2025.

Coralie Rodrigue
Directrice générale et greffière-trésorière